

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 3**

Engagement 3 :

Informez la Régie à savoir comment le Distributeur a déterminé que les montants budgétés pour deux mille cinq (2005) représentent des charges récurrentes et qui devraient être incluses dans le coût de service.

Pièce - Régie 1 déposée en audience

Services externes et ressources financières (en M\$)

	Budget		Réel	
2001			167,2	R-3492-2002, HQD-11, document 1 page 35
2002			166,0	R-3492-2002, HQD-11, document 1 page 36
2003	181,7		160,8	HQD-8, document 5, page 3
2004	184,5	HQD-8, document 5, page 3		
2005	185,9	HQD-8, document 5, page 3		

Charges d'exploitation (en M\$)

	Budget		Réel	
2001			950,6	R-3492-2002, HQD-5, document 3 page 3
2002			983,7	R-3492-2002, HQD-5, document 3 page 3
2003	971,4		957,7	HQD-8, document 3, page 3
2004	964,0	HQD-8, document 3, page 3		
2005	965,2	HQD-8, document 3, page 3		

Réponse à l'engagement 3:

	Exercices terminés le 31 décembre (en millions de dollars)					
	Années historiques			Année de base	Anné témoin	
	RÉEL			BUDGET		
	2001	2002	2003	2003	2004	2005
Services externes & Ressources Financières	167,2	166,0	160,84	181,7	184,5	185,9
Services externes			105,2		115,9	120,3
Services professionnels			34,6		35,9	37,6
Émondage			33,9		41,9	42,0
Courrier, messagerie			14,0		14,6	15,3 (1)
Autres			22,9		23,5	25,4
Ressources Financières			55,6		68,6	65,6
Mauvaises créances			42,4		44,2	44,2
C/R, intérêts et autres			13,2		24,4	21,4
Charges d'exploitation	950,6	983,7	957,7	971,4	964,0	965,2

(1) Une correction doit être apportée au tableau de la page 3 de la pièce HQD-8, document 5. Le montant apparaissant à la rubrique "Courrier, messagerie" en 2005 aurait dû être de 15,3 M\$ plutôt que de 14,6 M\$.

Ce tableau reprend les informations de la pièce-Régie 1 déposée lors des audiences en support à la demande d'engagement #3 et détaille l'évolution 2003-2005 des composantes de la rubrique "Services

externes et Ressources financières", telles que présentées à la pièce HQD-8 document 5 de la requête R-3541-2004. Cette pièce fournit également l'explication des principales variations entre 2003 et 2005, soit :

Services externes

- augmentation prévue de 8,1 M\$ des travaux d'émondage pour assurer la fiabilité du réseau de distribution et le maintien du niveau de l'indice de continuité du Distributeur;
- hausse anticipée de 3 M\$ du recours aux services de firmes externes, principalement pour l'entretien d'un nouveau système informatique permettant de faire face à l'augmentation de la charge de travail entraînée par les besoins énergétiques post-patrimoniaux;
- croissance des charges de courrier de 1,3 M\$ reliée à l'envoi de factures aux clients, essentiellement attribuable à la hausse du coût des timbres.

Ces activités sont récurrentes et génèrent des dépenses nécessaires à la prestation de services.

Ressources financières

- inclusion de provisions globales (2004 et 2005), alors qu'en mode réel (2003), les charges effectivement encourues correspondantes à ces provisions sont comptabilisées directement selon la nature de ces charges dans les différents postes composant les coûts de distribution et de services à la clientèle.

Dans le cadre d'une gestion budgétaire prudente, le Distributeur prend ces provisions globales afin de se prémunir contre différents aléas pouvant survenir en cours d'année dans le cadre normal de ses activités d'exploitation. Bien que la nature des événements occasionnant ces dépenses puisse varier d'une année à l'autre, celles-ci font partie des affaires courantes du Distributeur et en ce sens elles sont considérées liées à des activités récurrentes et font partie des composantes du revenu requis.

Exemples concrets d'aléas d'exploitation survenus en 2003 :

Le Distributeur mentionne à la page 6 de la pièce HQD-8 document 4 que dû à des événements particuliers tels que la croissance du nombre d'abonnements, les pannes majeures, les projets prioritaires et les réparations urgentes, le niveau de temps supplémentaire réel de 2003 a été supérieur au niveau visé. De façon plus marquée, le territoire Laurentides qui est un secteur en forte croissance, n'a pu absorber à même son temps régulier les cinq pannes majeures qui se sont produites dans les derniers mois de l'année 2003.

Il y précise également que dans le contexte de maintien de son effectif à un niveau relativement stable, le temps supplémentaire est devenu impératif pour pallier aux périodes de pointe et aux imprévus et ainsi permettre de respecter les objectifs de maintien des indices de continuité de service (IC) et de satisfaction de la clientèle (ISC).

En outre, des négociations tenues en 2003 ont généré des sommes additionnelles concernant le plan bureau, créant ainsi des écarts budgétaires.

D'autre part, suite à un examen de ses stocks, le Distributeur a procédé en 2003 à une réévaluation du taux de la provision pour désuétude et à la radiation de certains articles déclarés en surplus.

Par ailleurs, un écart de l'ordre de 11 M\$ a été constaté entre le niveau réel et le niveau visé du crédit de retraite du Distributeur de 2003, créant un effet à la hausse sur les charges.

Les montants réels afférents à ces événements ont été intégrés respectivement dans les rubriques "Masse salariale" (temps supplémentaire et salaire de base), "Stocks, achats et locations" et "Éléments exceptionnels", alors qu'au niveau budgétaire, ils ont été pris en compte par le biais de la provision globale du Distributeur.

Évolution des charges d'exploitation entre 2003 et 2005

Tel qu'indiqué à la page 3 de la pièce HQD-15 document 1.2 déposée et présentée en audience le 6 décembre dernier, les charges d'exploitation de 2005 sont maintenues à un niveau comparable à celui de 2003 et de 2004, montrant une croissance annuelle moyenne de 0,4% sur la période 2003-2005, ou de 0,1% sur la période 2004-2005. Cette stabilité témoigne de la gestion dynamique et optimale exercée par le Distributeur sur l'ensemble de ses coûts.

À cet égard, tel qu'il le mentionne à la page 3 de la pièce HQD-8, document 4, le Distributeur tient à rappeler que dans le contexte où il désire maintenir ses charges d'exploitation à un niveau relativement stable d'un exercice à l'autre, l'augmentation d'une des composantes des charges d'exploitation doit être compensée par une diminution correspondante d'une autre composante de ses charges d'exploitation. En ce sens, il précise que la reconnaissance de ses charges doit être examinée globalement plutôt que sur une base strictement individuelle, par composantes.

En effet, tel qu'énoncé à la page 18 de la pièce HQD-3 document 1 le Distributeur insiste sur le fait que c'est au niveau de la performance d'ensemble et non poste de coût par poste de coût qu'il faut apprécier les efforts déployés pour contrôler les coûts de distribution et de services à la clientèle.